

Le procès de Pinar Selek se poursuit au mépris de la loi

jeudi 27 décembre 2012, par [Plateforme Nous sommes tous témoins](#)

Suite à la décision scandaleuse prise le 22 novembre 2012 par le tribunal chargé de se prononcer sur les cas annexés au procès du Marché aux Epices, pour lequel l'écrivaine et sociologue Pinar Selek a été acquittée à trois reprises, l'audience qui a eu lieu le 13 décembre 2012 devant la 12^e chambre criminelle du tribunal Caglayan (Istanbul) a mobilisé l'attention. Lors de la conférence de presse organisée par la plate-forme « Nous sommes tous témoins », la comédienne Deniz Türkali a d'abord énuméré les institutions nationales et internationales qui soutiennent Pinar Selek, avant d'insister sur cette machination dont elle est la cible, qui bafoue la loi sous prétexte de l'appliquer. Pinar a toujours été aux côtés de ceux qui sont en difficulté, elle ne les a jamais lâchés, a rappelé Deniz Türkali avant de conclure : « Nous sommes fiers de tenir la main de Pinar. Nous ne la lâcherons que le jour où nous pourrons tous fêter sa liberté dans les rues de ce pays. Ce jour-là, elle sera à nouveau là, devant nous, elle nous fera signe et nous chanterons nos chansons tous ensemble. Ce jour-là, nous ferons des confettis de tous ces communiqués de presse, nous les lancerons en l'air et nous rirons à gorge déployée pour fêter ça. Si ce que nous nommons justice existe, cette image deviendra réalité. »

Dans la salle d'audience bondée d'avocats de la défense et d'observateurs internationaux, le tribunal provisoire (constitué en l'absence de son président, actuellement en congé maladie) a d'abord rejeté la demande de dessaisissement déposée à son encontre par les avocats de Pinar Selek. Ces derniers ont aussitôt objecté à ce rejet en rappelant à la cour que « le juge dont la défense demande la récusation ne peut pas ouvrir une nouvelle audience, ou même y assister en personne, tant que la demande de renvoi pour suspicion légitime n'a pas été définitivement examinée, et soit validée, soit infirmée ». Ils se réclamaient ce faisant de la loi relative aux procédures en matière criminelle (dite CMK), qui aurait effectivement dû empêcher le tribunal provisoire de tenir cette audience. Malgré cela, le procureur s'est une fois de plus exprimé sur l'affaire avant de demander aux avocats de plaider sur le fond. La volonté des juges d'aller au bout de la procédure avant que la justice se soit prononcée sur leur récusation par les avocats démontre, une fois encore, combien l'« affaire Pinar Selek » est traitée au mépris de la loi.

Au terme d'une longue suspension de séance, la cour a accepté que les avocats de Pinar Selek déposent leur demande de dessaisissement devant la 14^e chambre de la Haute cour criminelle d'Istanbul (instance juridictionnelle chargée de statuer sur les demandes de renvoi pour suspicion légitime), et leur a déclaré qu'ils pourraient, s'ils le souhaitent, plaider sur le fond à la prochaine audience. Cette dernière a été fixée au jeudi 24 janvier, à 10 h 30.

Devant la répétition des violations flagrantes de procédure, on ne peut que constater avec inquiétude et indignation que, dans ce procès où la défense est constamment appelée à démontrer l'innocence de Pinar Selek, tout se passe comme si la décision d'acquiescement à son égard n'avait pas valeur de jugement définitif. Les comités de solidarité turcs et étrangers ainsi que les soutiens multiples (personnalités politiques, journalistes, écrivains, artistes, défenseurs des droits humains, féministes) qui se rassemblent autour de Pinar Selek et suivent chaque étape de son procès continueront à dénoncer avec force ces scandales juridiques incessants. Conscients de la manière dont ce procès se déroule, ils appellent à la vigilance.

Les récentes déclarations de plusieurs députés européens et du rapporteur sur la Turquie auprès du Parlement européen ont porté « l'affaire Pinar Selek » sur la scène internationale, où elle retient une extrême attention. A l'étranger, plusieurs associations de sociologie, des universités, des organisations de

défense des droits humains ont annoncé qu'elles soutiendraient la cause de Pınar Selek jusqu'à ce que justice soit rendue.

La plate-forme « Nous sommes tous témoins »

Sources

Communiqué de la plate-forme « Nous sommes tous témoins »
traduit de l'anglais par Oristelle Bonis